

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 5 FEVRIER 2025

Nombre de membres
du Comité Syndical
du Syndicat **21**

Nombre de membres
qui se trouvent en
fonction **21**

Nombre de délégués :
- présents : 17
- représentés : 1
TOTAL **18**

L'an deux mille vingt cinq, le 5 février à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
Mme Marie-Reine FISCHER	-	M. Jean-Louis BATT
M. Eric FRANCHET	-	M. Pierre BURTIN
M. Alexandre GONCALVES	M. Jean HUMANN	Mme Michèle ESCHLIMANN
M. Julien HAEGY	-	M. Christian HALTER
Mme Chantal JEANPERT	M. Pierre OZENNE	M. Alain JEROME
M. Jean-Luc SCHICKELE	M. Thierry SCHAAL	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE
M. Pierre THIELEN	M. Laurent ULRICH	-

Membre représenté :

M. Denis TURIN du SDEA,
ayant donné procuration à Mme Michèle ESCHLIMANN.

Excusés :

Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG.

OBJET : FINANCES – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

N° 25-08

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants ;
- VU** les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- VU** l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats ;
- VU** la délibération n°23-96 du 18 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- VU** la délibération n°23-98 du 18 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- VU** la délibération n° 24-126 du 11 décembre 2024 portant débat général d'orientations budgétaires ;
- VU** le compte de gestion 2024 approuvé par délibération n°25-03 du 5 février 2025 ;
- VU** le compte administratif 2024 approuvé par délibération n°25-04 du 5 février 2025 ;
- VU** la délibération n°25-05 du 5 février 2025 affectant le résultat de l'exercice 2024 ;
- VU** la délibération n°25-07 du 5 février 2025 fixant la contribution des membres pour l'année 2025 ;
- VU** la délibération n° 21-61 du 15 décembre 2021 décidant la création de deux autorisations de programme pluriannuelles ;
- VU** la délibération n°25-06 du 5 février 2025 décidant la modification des autorisations de programme pluriannuelles ;
- VU** le projet du Budget Primitif de l'exercice 2025, diffusé à l'ensemble des membres du Comité Syndical ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

arrête

le Budget Primitif pour l'exercice 2025 du Budget Principal, aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement	570 010,00 €
Section d'investissement	2 144 366,68 €
TOTAL GENERAL	2 714 366,68 €

et statue

au titre de la situation 2025 des effectifs du personnel conformément à l'état, annexe du budget, des emplois permanents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Transmis au représentant de l'Etat le : 6/02/2025

Publié le : 6/02/2025